

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 5 avril 2004  
(convocation du 22 mars 2004)**

Aujourd'hui Lundi Cinq Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BELIN à M. GUICHOUX (*à partir de 11 h 20*)  
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie  
M. BOBET à M. MANSENCAL (*jusqu'à 11 h 20*)  
M. BRON à Mme Walryck (*jusqu'à 11 h 15*)  
Mme BRUNET à Mme DARCHE (*jusqu'à 11 h 15*)  
Mme CASTANET à M. BOCCHIO (*jusqu'à 10 h 15*)  
M. DELAUX à M. DUCASSOU (*jusqu'à 11 h 15*)  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues  
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth  
Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BAUDRY  
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude  
Mme DELAUNAY Michèle à Mme KEISER  
M. DUTIL Silvère à M. GOURGUES Jean-Pierre  
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain  
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. JAULT Daniel à M. RESPAUD Jacques  
M. JUNCA à Mme JORDA-DEDIEU (*à partir de 11 h 00*)  
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Jean-Louis  
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel  
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre  
M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain  
M. MOULINIER à M. GUILLEMOTEAU  
M. NEUVILLE Michel à M. REBIERE André  
M. REDON Michel à M. MERCIER Michel  
M. TAVART Jean-Michel à M. BELIN Bernard  
M. TOUZEAU à M. TURON (*à partir de 11 h 40*)

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Commune du Haillan - Association U.G.I.R. (Union Girondine pour l'Insertion et le Reclassement) - Construction pour le compte de GESTFORM d'un centre de gestion d'archives - Subvention d'équipement de la C.U.B. - Convention -  
Décision - Autorisation.**

Monsieur LABISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

U.G.I.R. (Union Girondine pour l'Insertion et le Reclassement), association loi 1901, créée en 1985 à l'initiative de cadres retraités ou en activité du secteur A.S.D., a pour objet l'insertion et le reclassement professionnel de travailleurs handicapés en milieu de travail protégé et en milieu de travail ordinaire.

Cette association gère et administre GESTFORM créé en 1986 pour laquelle elle a obtenu un agrément préfectoral d'atelier protégé sous tutelle du Ministère du Travail et de l'Emploi.

Ce statut entre dans le cadre de la loi de juillet 1987 et permet aux donneurs d'ordres de satisfaire partiellement à l'obligation de recrutement de 6 % de personnels handicapés, en leur fournissant des équivalences d'emploi.

GESTFORM emploie à Mérignac 120 salariés, dont 90 personnes handicapées physiques, orientées par la COTOREP. Son chiffre d'affaire 2002 est de 2 645 500 €.

GESTFORM assure des prestations de service pour deux grands types de clients :

- des grandes entreprises : EADS, AIRBUS, Dassault, La Lyonnaise des Eaux, IBM, SOGERMA , THALES , le CEA.
- des collectivités et organismes publics : Conseil Régional d'Aquitaine, URSSAF (33, 64), CPAM, Archives Départementales (33, 24), COTOREP, La Poste, .. .

dans les domaines suivants :

- micro filmage de document industriel et du patrimoine, (20 %)
- gestion électronique de document (scannérisation) (25 %)
- télétraitement (comptabilité client, décomptes maladie) (13 %)
- reprographie, (30 %)
- détachement de personnel sur site (12 %)

Au démarrage, spécialisée dans le micro filmage, l'activité de GESTFORM a évolué vers des services complémentaires de préparation d'archives et d'indexation.

Dès 1988, GESTFORM a également proposé des services bureautiques et de télé travail, secteur qui emploie aujourd'hui une trentaine d'opérateurs.

Depuis 1996, l'archivage électronique par la numérisation s'est fortement développé.

Le développement de GESTFORM trouve sa source dans la difficulté de stockage mais surtout de conservation des archives, qui est ressentie de manière de plus en plus importante par des grandes entreprises et notamment les mutuelles santé et de prévoyance qui doivent gérer des masses très importantes de documents papiers.

Il s'agit donc de « faire vivre » 1 000 m<sup>2</sup> d'archives de ses différents clients grâce à la gestion électronique de documents.

L'hébergement de sites permet aux clients de consulter leurs propres archives directement chez GESTFORM.

Pour assurer cette activité, la société peut d'ores et déjà compter sur un accord contractuel de 7 ans avec une caisse de retraite située en région parisienne et pour laquelle elle envisage d'employer, dans un premier temps, 4 personnes handicapées supplémentaires.

Or l'étroitesse des locaux actuels de l'association ne lui permet plus d'accueillir de nouvelles personnes handicapées et ce nouveau type prestation, l'archivage dynamique, nécessite un important espace de stockage, qui amène l'association à créer un nouveau site sur la commune du Haillan.

Cette implantation va permettre à GESTFORM de déménager un service de 30 personnes et d'envisager un réaménagement des locaux du site de Mérignac.

La mise en œuvre de ce projet représente un important investissement immobilier estimé à 1 197 390 € HT, et U.G.I.R. gestionnaire de GESTFORM sollicite pour sa réalisation le partenariat financier des collectivités territoriales, selon le montage suivant :

**Budget prévisionnel H.T. :**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Terrain du Haillan	167 695 €	Autofinancement	548 332 €
Aménagement	15 245 €	Emprunt sur 10 ans	549 058 €
Construction du bâtiment du Haillan	868 960 €	Subventions	
Réaménagement du site de Mérignac	115 000 €	Conseil Régional	50 000 €
Acquisition de matériels	30 490 €	C.U.B.	50 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 197 390 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 197 130 €</b>

Malgré son statut particulier, GESTFORM, en raison de son objet et de son activité, est considérée comme une entreprise pouvant bénéficier des aides à l'immobilier d'entreprises accordées par les Collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Ainsi une aide globale assimilable au régime dit de minimis, dont le montant maximal est de 100 000 €, pourrait lui être accordée, au regard des possibilités de développement de l'activité et de nouvelles créations d'emplois sensibles qu'entraîne ce projet.

La Région étant disposée à lui accorder une aide de 50 000 € au titre de l'insertion par l'économie, notre établissement public pourrait lui apporter également son soutien à hauteur de 50 000 €, somme affectée à la réalisation d'un nouveau site au Haillan.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- DECIDER l'attribution d'une subvention, d'un montant de 50 000 €, à verser à l'association UGIR pour le compte de GESTFORM, pour le financement de la construction d'un centre de gestion d'archives sur la commune du Haillan.
- AUTORISER le Président à signer la convention, ci-annexée, à intervenir en vue de régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense sera inscrite à l'article 6745 chapitre 67 sous fonction 900 CRB D100 programme DA de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 5 avril 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. JEAN-CHARLES BRON

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
23 AVRIL 2004**

